



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le 28/07/2020

ID : 083-218300036-20200721-DCM2020_068-DE



Délibération N°2020-068

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI.

Excusés : Raymond BORIO représenté par Hugues MARTIN,
Nathalie FORESTIER représentée par Aude ABIME,
Claire CANDELA représentée par Carmen FERNAGUT.

Absent : Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 14

Nombre de membres présents : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 14

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR : AVENANT N° 1

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-036 du 09 Avril 2019, le Conseil Municipal a décidé de créer une aire de camping-car pour un montant estimatif de 90 000€ HT soit 108 000€ TTC et a sollicité les subventions DETR et DSIL à l'Etat pour l'année 2019.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-048 du 28 Mai 2019, le Conseil Municipal a décidé de confier la Maîtrise d'œuvre au bureau d'études CETIBA pour un montant de 4 147.74€ HT soit 4 977.29€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-006 du 03 Mars 2020, le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'entreprise COLAS pour un montant de 88 971.90€ HT soit 106 766.28€ TTC.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'études CETIBA a réalisé une première esquisse en 2018 pour un montant de 594€ TTC et une deuxième esquisse en 2019 pour un montant de 594€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 36 000€ a été notifiée par l'Etat dans le cadre de la DETR 2019.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires doivent être réalisés et présente un devis de l'entreprise COLAS concernant la fourniture et la mise en place d'une chambre L1C TELECOM avec intervention pour préparation supplémentaire et élargissement de la voirie d'un montant de 2 950€ HT soit 3 540€ TTC.

Le montant initial de ce marché est de 88 971.90€ HT. Cet avenant représente 3.31% du marché initial.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché N°2019-010 « Aménagement d'une aire de camping-car » de l'entreprise COLAS pour un montant de 2 950€ HT soit 3 540€ TTC ;
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire ;
- PRECISE que les crédits seront ouverts en décision modificative n°1 du budget de la commune exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

